

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°18 : PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-012/PRES du 08 juillet 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6862-BF ET DU DON N°D800-BF CONCLU LE 05 MAI 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DU PROJET REGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL-BURKINA FASO (PRAPS2-BF)

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député **Ousmane DIALLO**, rapporteur.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 03 juin de 17 heures 17 minutes à 17 heures 45 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Oumarou SAWADOGO, Président de ladite Commission. Cette séance avait pour objet de donner l'avis de la commission sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-012/PRES du 08 juillet 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du Crédit n°6862-BF et du Don n°D800-BF conclu le 05 mai 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la deuxième phase du Projet régional d'appui au pastoralisme au sahel-Burkina Faso (PRAPS2-BF).

Auparavant, la CAEDS saisie pour avis, a désigné le député Ousmane DIALLO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les mardi 31 mai et vendredi 3 juin 2022, sous la présidence du député Yves KAFANDO Président de ladite Commission.

L'ordre du jour des travaux de la CAEDS a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la CAEDS.

I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général.

I.1.DE L'AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement, représenté par monsieur Delwendé Innocent KIBA, Ministre de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- introduction ;
- objectifs et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût et caractéristiques du financement ;
- conclusion.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

I-2. DU DEBAT GENERAL

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations avaient trait :

- aux dispositions prises par le gouvernement afin que le décaissement de la contrepartie nationale n'entrave pas le bon déroulement du projet ;
- à l'impact de la première phase du projet sur le pastoralisme au sahel au Burkina Faso ;
- aux raisons des insuffisances liées à la première phase du projet qui ont suscité l'avènement de la deuxième ainsi qu'à l'adéquation des études avec la réalité sur le terrain ;

- aux dispositions prises par le gouvernement afin d'achever les investissements abandonnés pour des raisons de sécurité ;
- à la justification de la non implication des services privés dans la mise en œuvre de ce projet ;
- aux résultats du bilan de la première phase du projet.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Ousmane DIALLO, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra entre autres de réaliser des infrastructures de transformation des produits animaux aux normes internationales, de maîtriser et mieux contrôler les maladies animales prioritaires, achever les investissements abandonnés pour raisons d'insécurité, poursuivre l'assistance des groupes vulnérables à mieux s'insérer dans le tissu économique et social. Aussi, il permettra d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région du Sahel.

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

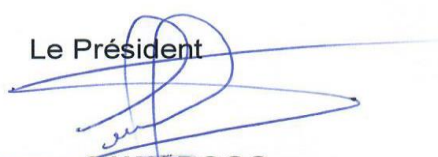
Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Rapporteur



Ousmane DIALLO

Le Président



Oumarou SAWADO

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	SAWADOGO Oumarou	RPF
2.	NOBA Seydou	FVR
3.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	RPF
4.	BAYALA Roland	OSC
5.	KOUMSONGO Mohamed Auguste	OSC
6.	OUEDRAOGO Lassina	OSC
7.	THIOMBIANO Y. F. Harold	RPF
8.	COULIBALY Sibiri	FDS
9.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS
10.	ZOUNGRANA Daniel	FDS
11.	TIAO B. Luc Adolphe	PP
12.	DIALLO Ousmane	PP
13.	BOUDA Harouna	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE
1.	DEMBELE/SANON Julienne	FVR

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA M Diane Clotilde	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison